

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Centre Communal d'Action Sociale
DE ROCHESSAUVÉ

République Française – Département de l'Ardèche

| |
|----------------------|
| Nombre de |
| Conseillers : |
| En exercice : 09 |
| Présents : 07 |
| Votants : 07 |

Date de convocation : 09/02/2023 Date d'affichage : 16/02/2023

Le quatorze février de l'an deux mil vingt-trois à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Président.

PRESENTS : VERNET Sébastien, BENLIAN Lydie, CHAREYRON Bernadette, HEMERY Bernadette, MOUTON Josiane, QUINARD Claude, RIOU Estrelle
EXCUSÉS : KHOUNI Jamila, AMBLARD Gilles.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - CCAS

| LIBELLES | Fonctionnement Dépenses | Fonctionnement Recettes | Investissement Dépenses | Investissement Recettes | Ensemble |
|----------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------|
| Résultats Reportés | | 5048.83€ | | 14.29€ | |
| Opérations exercice | 4411.31€ | 6038.63€ | | | |
| TOTAUX | 4411.31€ | 11087.46€ | | 14.29€ | |
| Résultats de clôture | | 6676.15€ | | 14.29€ | 6690.44€ |

Considérant l'excédent de fonctionnement de 6676.15 euros et l'excédent d'investissement de 14.29€, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

DECIDE d'affecter les sommes de manière suivante :
 6676.15 euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
 14.29€ au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Fait à ROCHESSAUVÉ,
 Le Président,

